

RUANDA
ASTRIDA.

re RWANYAGATARE
Pascal.-

TRANSMIS à Monsieur le Substitut du Procureur
du Roi à Kigali, Procès-Verbal n° I9/A, I9/B et I9/C,
Procès-Verbal d'arrestation n° I9/D et les pièces
comptables.- *Plainte de M^r Michalios.*

Astrida, le I2 février I95I.-
L'Officier de Police Judiciaire,
STRIJBOS, A.

ASTRIDA



719

RESUME

Le capita-vendeur Pascal RWANYAGATARE a travaillé du I2/I/5I au 3I/I/5I dans le magasin à Astrida appartenant à Monsieur Michalios commerçant à Astrida. Par le fait que le nommé Rwanyagatare ne rapportait pas de l'argent à Monsieur Michalios le I7/I, le 24/I et le 30/I/5I (jours de marché) Monsieur Michalios a fait une vérification le 3I/I/5I. Il a constaté que sur une recette totale de 6.660,- francs, il y avait 2.788,25 de manquant. Le capita reconnaît avoir pris de la caisse 300,- frs et d'avoir vendu à crédit 4 bouteilles de bière.-

PIECES COMPTABLES.

Débit: Pièce n° 1
" n° 2 à 6.

Stock au I2/I/5I
Factures.

Crédit: Pièce n° 1
" n° 2
" n° 3

Reçus du I3/I au 29/I/5I.
B.P. de Monsieur Michalios.
Inventaire au 3I/I/5I.-